

MINISTERE DES AFFAIRES
ETRANGERE

BURKINA FASO

**La Patrie ou la Mort, Nous
Vaincrons**



**Troisième Conférence d'examen de la Convention sur les armes à sous-
munitions
Vientiane, 14-18 septembre 2026**

Débat général : Point 8

*Déclaration lue par : Colonel-Major Boukari BAGGNA, Directeur des
Opérations de maintien de la paix, de la Coopération militaire et du
Désarmement, Ministère des Affaires Etrangères, Chef de délégation*

(Vérifier au prononcé)

**Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,**

Au nom de la délégation du Burkina Faso, je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence de cette troisième Conférence d'examen de la Convention sur les armes à sous-munitions et vous assurer de notre plein soutien dans l'accomplissement de votre mission.

Ma délégation tient également à exprimer sa profonde gratitude au Gouvernement et au peuple de la République démocratique populaire lao pour leur accueil chaleureux et les dispositions prises en vue de la tenue de cette importante Conférence.

Le Burkina Faso s'associe à la déclaration prononcée par la Sierra Leone au nom du Groupe africain et souhaite, à titre national, formuler quelques observations complémentaires.

Nous voudrions également saisir cette occasion pour saluer le travail remarquable accompli par **l'Unité d'appui à la mise en œuvre de la Convention** et lui exprimer notre appréciation pour l'accompagnement constant qu'elle apporte aux États parties dans la mise en œuvre de leurs obligations.

Nous tenons également à saluer le Centre international de déminage humanitaire de Genève (GICHD) pour son précieux soutien, notamment à travers le programme de parrainage qui contribue à assurer une participation plus large et inclusive des États parties aux travaux de la Convention.

Monsieur le Président,

Cette troisième Conférence d'examen constitue une étape importante dans la vie de notre Convention. Elle nous offre l'occasion de dresser le bilan des progrès accomplis depuis la précédente Conférence d'examen, d'identifier les difficultés persistantes et, surtout, de renouveler notre détermination collective à mettre fin, pour toujours, aux souffrances et aux pertes en vies humaines causées par les armes à sous-munitions.

Le Burkina Faso demeure fermement attaché aux objectifs et aux principes de la Convention. Notre engagement procède d'une conviction profonde : **la protection des populations civiles et le respect du droit international humanitaire doivent demeurer au cœur de notre action collective.**

Malgré les progrès enregistrés depuis l'entrée en vigueur de la Convention, les conséquences humanitaires des armes à sous-munitions demeurent une réalité préoccupante dans plusieurs régions du monde. Les populations civiles continuent de payer un lourd tribut à l'emploi de ces armes ainsi qu'à la présence de restes d'armes à sous-munitions.

Dans ce contexte, le Burkina Faso réaffirme l'importance du respect des normes établies par la Convention et appelle à poursuivre les efforts en faveur de son **universalisation**. L'adhésion du plus grand nombre d'États à cet instrument contribuera à consolider la norme internationale contre les armes à sous-munitions et à renforcer leur stigmatisation.

Monsieur le Président,

Notre délégation accorde également une importance particulière à la **coopération et à l'assistance internationales**. La réalisation des objectifs de la Convention suppose que les États parties confrontés à des obligations importantes de mise en œuvre puissent bénéficier, lorsque cela est nécessaire, d'un accompagnement adapté, durable et prévisible.

À cet égard, nous encourageons le renforcement des partenariats entre les États parties, les organisations internationales et régionales, la société civile et les autres acteurs concernés, ainsi que le partage d'expériences et de bonnes pratiques.

La présente Conférence doit également nous permettre de définir une feuille de route ambitieuse, réaliste et inclusive pour les cinq prochaines années. Le **Plan d'action de Vientiane 2027-2031** devra permettre de consolider les acquis, de répondre aux difficultés persistantes et de renforcer l'efficacité de la mise en œuvre de la Convention.

Pour le Burkina Faso, une attention particulière devrait notamment être accordée au **renforcement des capacités nationales**, à la coopération et à

l'assistance internationales, à la transparence ainsi qu'à l'appropriation nationale des obligations découlant de la Convention.

Monsieur le Président,

Dans un contexte international marqué par de multiples crises et défis sécuritaires, notre responsabilité collective est de préserver et de renforcer les acquis humanitaires obtenus grâce à la Convention.

Le Burkina Faso réaffirme sa disponibilité à contribuer, aux côtés de l'ensemble des États parties et partenaires, à la réalisation de notre objectif commun : **un monde définitivement libéré des souffrances causées par les armes à sous-munitions.**

Je vous remercie.